

DECISION COMMUNAUTAIRE 2026_096

Objet : Autorisation de signature de la modification de contrat n°2 au marché M24.037 Travaux de réhabilitation et d'extension de l'Hôtel Sockeel à Cassel en vue d'y installer l'Office de Tourisme Intercommunal - Lot n°09 Carrelage - Faïence - Revêtement de sol souple

Le Président de la Communauté d'agglomération Cœur de Flandre,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de la commande publique, notamment ses articles R. 2194-2 et R. 2194-3 ;

Vu la délibération n°2024/198 en date du 17 décembre 2024 autorisant la signature du marché M24.037 Travaux de réhabilitation et d'extension de l'Hôtel Sockeel à Cassel en vue d'y installer l'Office de Tourisme Intercommunal – Lot 9 « Carrelage-Faïences-Revêtement de sol souple » et toutes les modifications qui pourraient intervenir lors de son exécution à la société Pierre-Yves MAERTEN (59270 METEREN) pour un montant total de 46 775,74 € HT soit 56 130,89 € TTC ;

Vu la décision n°2026/053 en date du 10 avril 2026 autorisant la signature de la modification du contrat n°1 portant sur l'ajout de prestations supplémentaires soit la reprise du carrelage au RDJ et la suppression des plans de travail à carreler dans les sanitaires au R+1, R+2 et la salle de pause

Considérant la nécessité d'ajouter des prestations supplémentaires soit :

- la reprise de l'ensemble du carrelage marbre au RDC compris dépose/ravoilage/fourniture et pose chape allégée et reprises diverses
- la réalisation et le ravoilage d'un chape allégée au RDC au droit de la pièce parquet zone libre-service

Considérant que ces travaux supplémentaires sont devenus nécessaires et n'étaient pas prévus initialement au marché et considérant qu'un changement de titulaire soit impossible pour des raisons économiques ou techniques tenant notamment à des exigences d'interchangeabilité ou d'interopérabilité avec les équipements ou installations existantes achetés dans le cadre du marché initial ;

DECIDE

Article 1 : De signer la modification de contrat 2 relatif au marché M24.037 « Travaux de réhabilitation et d'extension de l'Hôtel Sockeel à Cassel en vue d'y installer l'Office de Tourisme Intercommunal – Lot 09 « Carrelage – Faïences -Revêtement de sol souple » avec la société Pierre-Yves MAERTEN (59270 METEREN) pour un montant total de 13 566,86 € HT soit 16 280,23 € TTC.

Le montant global et forfaitaire initial du marché évolue de 46 775,74 € HT à 69 283,66 € HT soit 83 140,39 € TTC (y compris avenant 1).

L'augmentation globale introduit par les avenants 1 et 2 est de + 48,12%.

Article 2 : Ampliation de la présence décision est faite à :

- Monsieur le Sous-Préfet de Dunkerque pour contrôle de légalité
- Monsieur le Trésorier d'Hazebrouck
- Monsieur le Directeur Général des Services et aux services concernés, pour information et compte-rendu au Conseil de Communauté.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Fait à Hazebrouck, le **25 JUIN 2026**

Le Vice-Président en charge du budget, des finances, des affaires juridiques, du pacte fiscal et financier et des marchés publics



Jérôme DARQUES

